

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 03012

Numéro SIREN : 813 469 830

Nom ou dénomination : A deux B Conseil

Ce dépôt a été enregistré le 31/03/2023 sous le numéro de dépôt A2023/007698

A deux B Conseil
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 18 Rue Désiré
31120 PORTET SUR GARONNE
Siège de liquidation : 18 Rue Désiré
31120 PORTET SUR GARONNE
813469830 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 31 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le trente et un décembre,
A 18 heures,

Madame Gaëlle BESSONNET,
demeurant 18 Rue Désiré, 31120 PORTET SUR GARONNE,

Associée unique et liquidateur de la société A deux B Conseil,

A pris les décisions suivantes :

- Présentation du compte définitif de liquidation,
- Répartition du solde de tout compte,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Madame Gaëlle BESSONNET, associée unique et liquidateur de la société A deux B Conseil en liquidation, constate que l'ensemble des opérations de liquidation qu'elle a réalisées en sa qualité de liquidateur de la Société, lui ont permis d'établir le compte définitif de liquidation, lequel fait ressortir un solde positif de 54 286,98 euros.

DEUXIEME DÉCISION

Madame Gaëlle BESSONNET, associée unique, constate que le reliquat actif du compte de liquidation de la Société, s'élevant à 54 286,98 euros, est supérieur au montant non amorti du capital social de 10 000 euros, permet ainsi le remboursement du montant nominal des actions, soit 1 euro par action, et fait en outre apparaître un boni de liquidation de 44 286,98 euros, à raison de 4,4286 euros par action.

L'associée unique décide le remboursement du montant nominal des actions et l'attribution du boni de liquidation.



L'associée unique déclare être informée que ce boni de liquidation est fiscalement traité comme un revenu distribué et que lorsque le bénéficiaire est une personne physique, le boni est soumis l'année de son versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement du boni de liquidation.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du boni de liquidation.

L'année suivante, le boni de liquidation est déclaré avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

TROISIEME DÉCISION

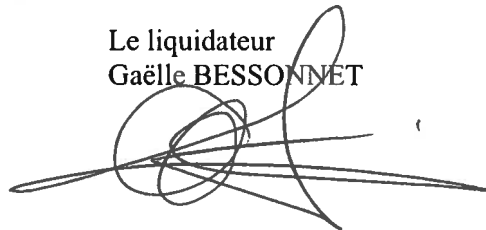
En conséquence, Madame Gaëlle BESSONNET donne quitus de sa gestion au liquidateur et décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la société A deux B Conseil dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le liquidateur
Gaëlle BESSONNET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by 'aëlle BESSONNET'.

- BILAN ACTIF -

A DEUX B CONSEIL

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				3 020
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				3 020
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				304
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	54 287		54 287	62 270
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance				249
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	54 287		54 287	62 823
TOTAL ACTIF GENERAL	54 287		54 287	65 843
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

- BILAN PASSIF -

A DEUX B CONSEIL

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 10000)	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	51 189	57 924
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-7 902	-6 734
Situation Nette	54 287	62 189
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	54 287	62 189
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avance conditionnées		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur manuels affectés		
Fonds dédiés sur donations et legs		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		94
Emprunts et dettes financières divers (3)		1 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 193
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		366
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES		3 653
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	54 287	65 843
Renvois :		
(1) Dettes :		
	à Plus d'un an	
	à moins d'un an	3 653,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

- COMPTE DE RESULTAT -

A DEUX B CONSEIL

du 01/01/2022 au 31/12/2022

			Total	N-1
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services				2 500
Chiffre d'affaires net				2 500
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
Total des produits d'exploitation I (1)				2 500
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)			8 317	8 015
Impôts, taxes et versements assimilés				1 187
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements				162
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provisions				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux provisions				
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				
Total des charges d'exploitations II (2)			8 318	9 364
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-8 318	-6 864
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			132	130
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			132	130
Charges Financières				

- COMPTE DE RESULTAT -

A DEUX B CONSEIL

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Total	N-1
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)	1	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	1	
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	131	130
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	-8 186	-6 734
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	284	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels V	284	
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VI		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	284	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	-7 902	-6 734
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		